Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

travaux d'aménagement de la rue de Bruxelles

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale: MAIRIE DE VERNOUILLET

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale: Daniel FRARD, Maire

RCS / SIRET: 2 12 8 04 04 1 00 0 11

Forme juridique: Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d	route d'une longueur de 350 ml

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Requalification de la rue de Bruxelles dans le but d'améliorer l'accessiblité du centre commercial Plein Sud : modification du tracé de la rue, création de 2 giratoires oblongues (un route de Chartes et un rue du Pressoir), création de 90 places de stationnement, amélioration de la sécurité piétonne sur la route de Chartres

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire

4.2 Objectifs du projet

la modification du tracé de la rue de Bruxelles doit permettre l'amélioration de l'accessibilité du centre commercial et de sa lisibilité. Il renforcera la sécurité piétonne et automobiles au niveau des carrefours Chartres/Bruxelles et Bruxelles/Pressoir.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

les aménagements consistent en la création de :

deux giratoires oblongues (1 route de Chartes et 1 rue du Pressoir)

la modification du tracé de la rue de Bruxelles qui sera connectée aux deux giratoires cités précédemment,

la création de 90 places de stationnement à proximité du nouveau tracé de la rue de Bruxelles

la création de chemins piétons et d'espaces verts sur la rue de Bruxelles, autour et au centre des giratoires.

Calendrier prévisionnel des travaux : second semestre 2015 pour 6 à 8 mois de travaux

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'issue des travaux, le trafic restera similaire au trafic actuel. Une fluidité du trafic devrait être enregistrée.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dossier de déclaration d'utilité publique en cours auprès de la Préfecture d'Eure et Loir. Dossier déposé le 27 novembre 2013.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

déclaration d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
assiette globale	environ 13850 m²
surface de voirie	3.230 m²
surface d'espaces verts	4.145 m²
surface de parkings	2.260 m²
surface d'allées piétonnes	530 ml
places de stationnement y compris handicapés	90 unités

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

rue de Bruxelles
28500 Vernouillet

Coordonnées géographiques[1] **Long.** __ ° __ ' __ " __ **Lat.** __ ° __ ' __ " __

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : **Long.** 1 ° 22 ' 01.1 E **Lat.** 48 ° 43 ' 01.4 N

Point d'arrivée : **Long.** 1 ° 22 ' 10.8 E **Lat.** 48 ° 43 ' 03.0 N

Communes *traversées* :

VERNOUILLET 28500

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? **Oui** [X] **Non** [ ]

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? **Oui** [ ] **Non** [X]

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? **Oui** [ ] **Non** [X]

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

usage actuel du sol : bâtiment commercial et maison d'habitation pour la future voirie et voirie routière pour les deux giratoires.
Règlement applicable à la zone du projet : zone UXc (à vocation dominante d'activités commerciales)

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui** [X] **Non** [ ]

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme approuvé le 26 septembre 2012 avec emplacement réservé n° 1 qui "vise à optimiser et à sécuriser les conditions de desserte de la zone commerciale"

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? **Oui** [ ] **Non** [ ]

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	[ ]	[X]	
en zone de montagne ?	[ ]	[X]	
sur le territoire d'une commune littorale ?	[ ]	[X]	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	[ ]	[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	[ ]	[X]	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	plan de prévention du risque inondation prescrit le 9 novembre 2005.
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	**Oui**	**Non**	**Lequel et à quelle distance ?**
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?
Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? *Appréciez sommairement l'impact potentiel*
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?			Apport de terre végétale nécessaire à la réalisation des espaces verts.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Le projet ne doit pas entraîner une augmentation du bruit lié au trafic routier (déplacement de voie)mais aura un impact en phase chantier (bruits des engins de chantier) pour une durée d'environ 3 mois.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations sont prévisibles en phase chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☐	le projet prévoit un déplacement du réseau éclairage public de la voie actuelle à la future voie. La modernisation de cet éclairage aura un impact positif sur l'environnement.
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux des rejets polluants liés aux engins de chantier sont à prévoir.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Une habitation et un commerce seront démolis. Le commerce devrait être relocalisé dans un bâtiment vacant du centre commercial. Le projet améliorera la sécurité publique : nouveau carrefour moins dangereux pour la circulation automobile et la circulation des piétons

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ **Non** ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet se situe dans un contexte déjà fortement artificialisé (centre commercial). Son impact sur l'environnement nous semble particulièrement faible hormis en phase travaux. Il va permettre de sécuriser les déplacements tant automobiles que piétons. Il va contribuer à l'amélioration du cadre urbain de l'entrée sud de l'agglomération et à la valorisation des paysages urbains.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publiée** ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	**Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques *5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°* :** plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de zonage du PLU (5/1)
Liste des emplacements réservés au PLU (5/1)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☐

Fait à Vernouillet le, 1er avril 2014

Signature

Le Maire,

Daniel FRARD

MAIRIE DE VERNOUILLET (Eure-et-Loir)

DOSSIER D'UTILITE PUBLIQUE

PLAN GENERAL DES TRAVAUX

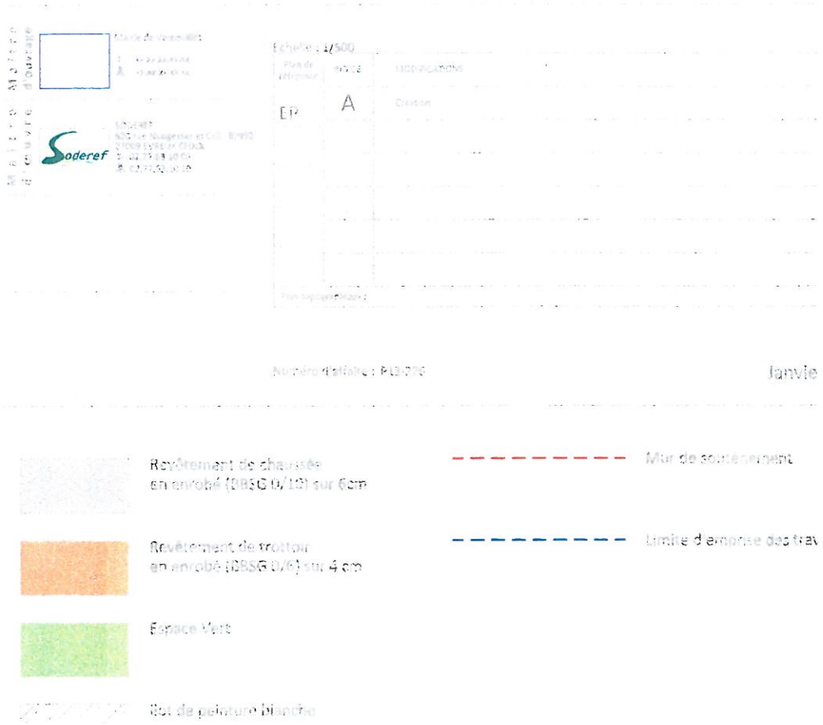

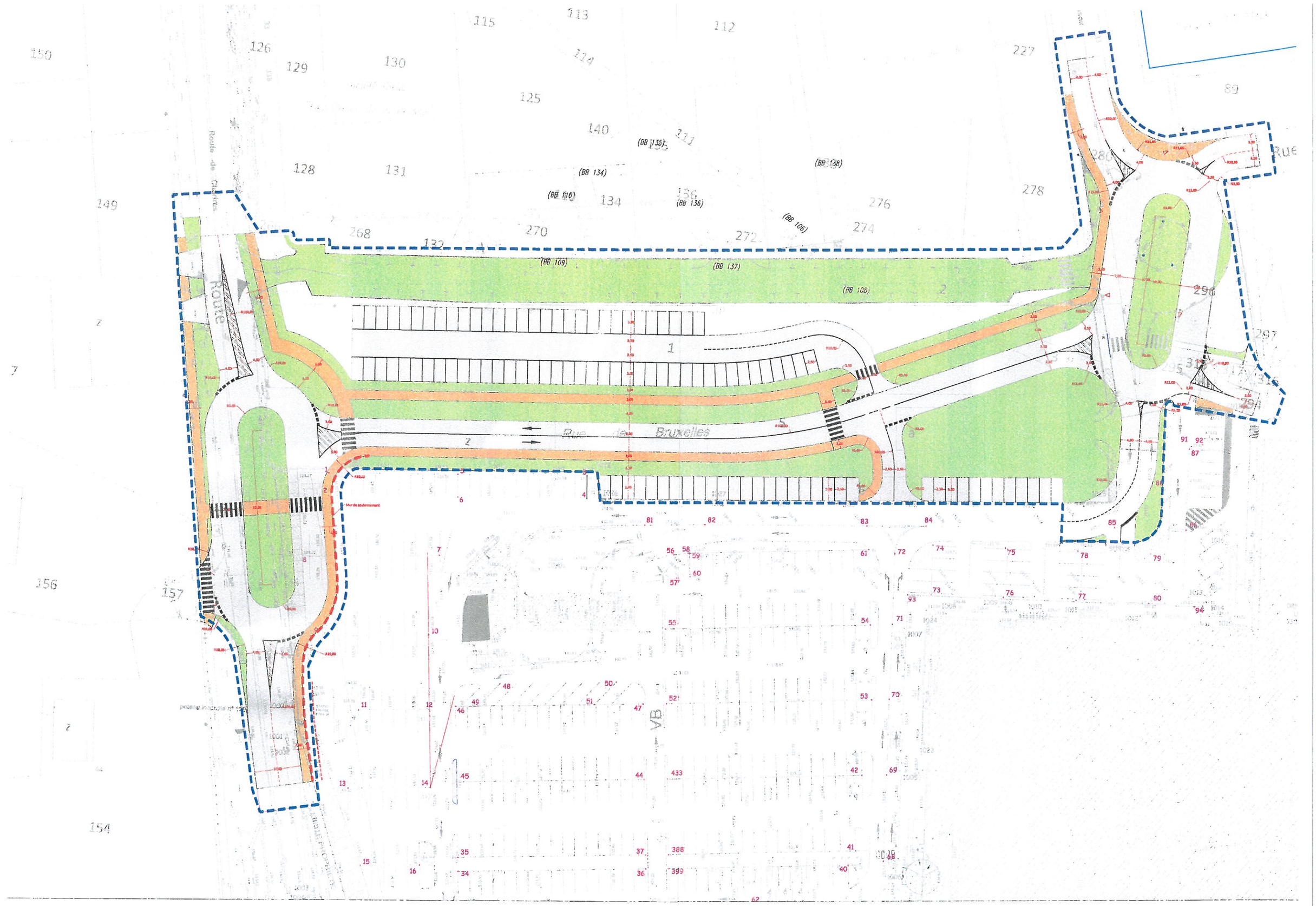
Route
Rue de Bruxelles
Rue
Mur de soutènement
(BB 109)
(BB 137)
(BB 108)
(BB 134)
(BB 136)
(BB 106)
VB

Vernouillet28.fr

COMMUNE DE VERNOUILLET

PLAN DE SITUATION

Travaux d'aménagement voirie rue de Bruxelles

N

Carte IGN non à jour

Echelle 1/20 000

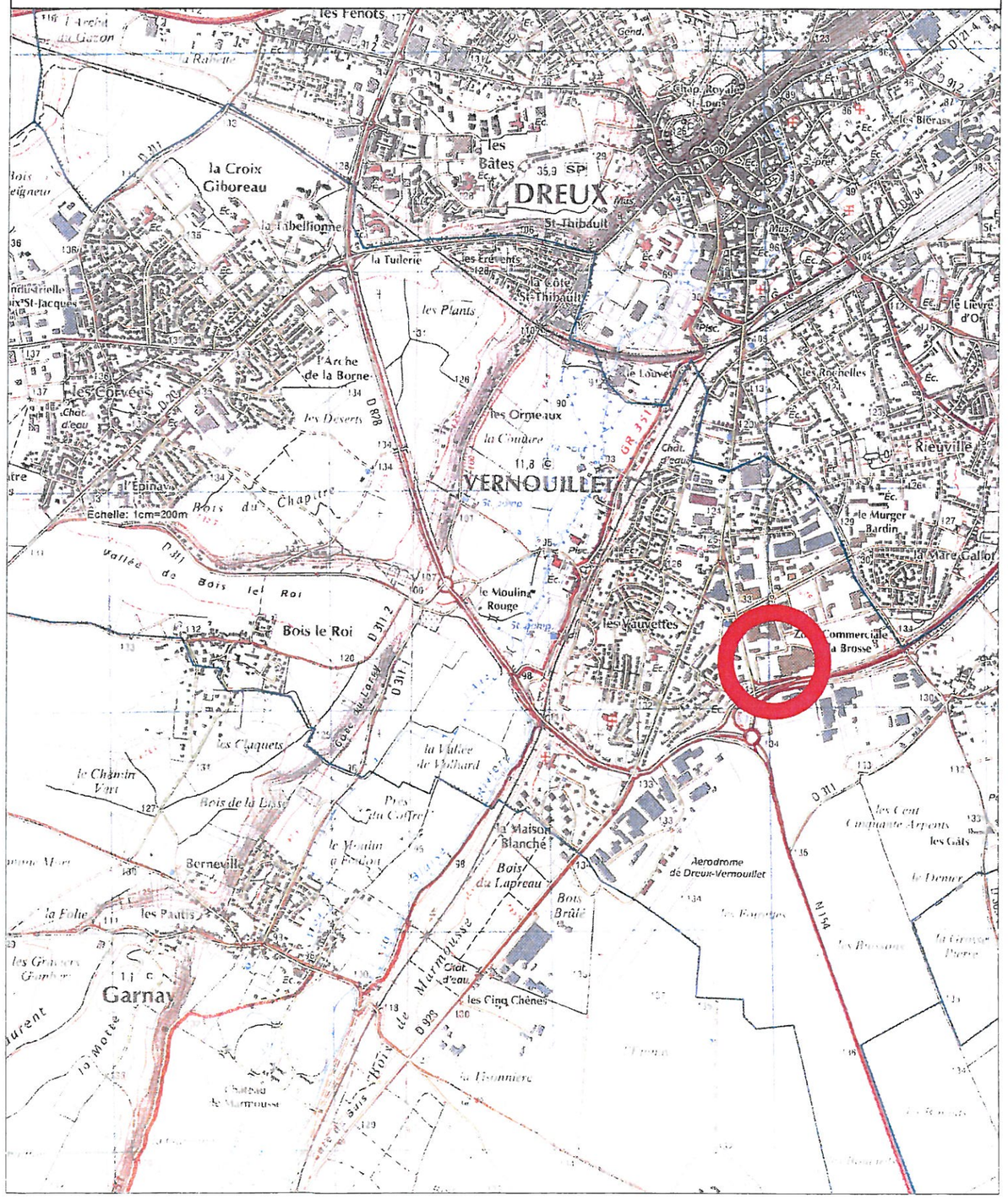

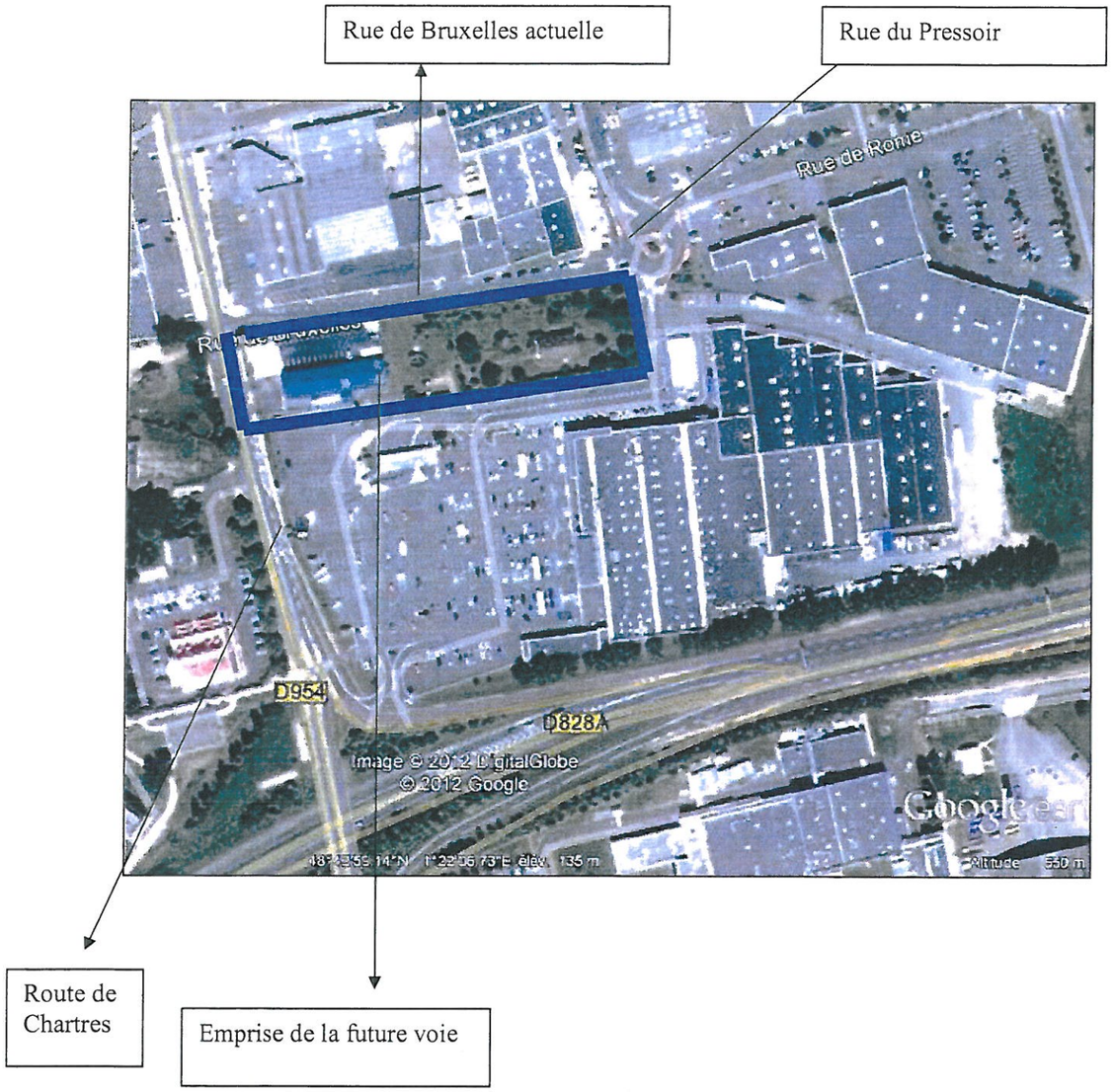
Rue de Bruxelles actuelle
Rue du Pressoir
Rue de Rome
D954
D828A
Image © 2012 DigitalGlobe
© 2012 Google
Route de Chartres
Emprise de la future voie

Rue de Bruxelles actuelle – vue de la route de Chartres

↓

Rue de Bruxelles actuelle – vue de la rue du Pressoir

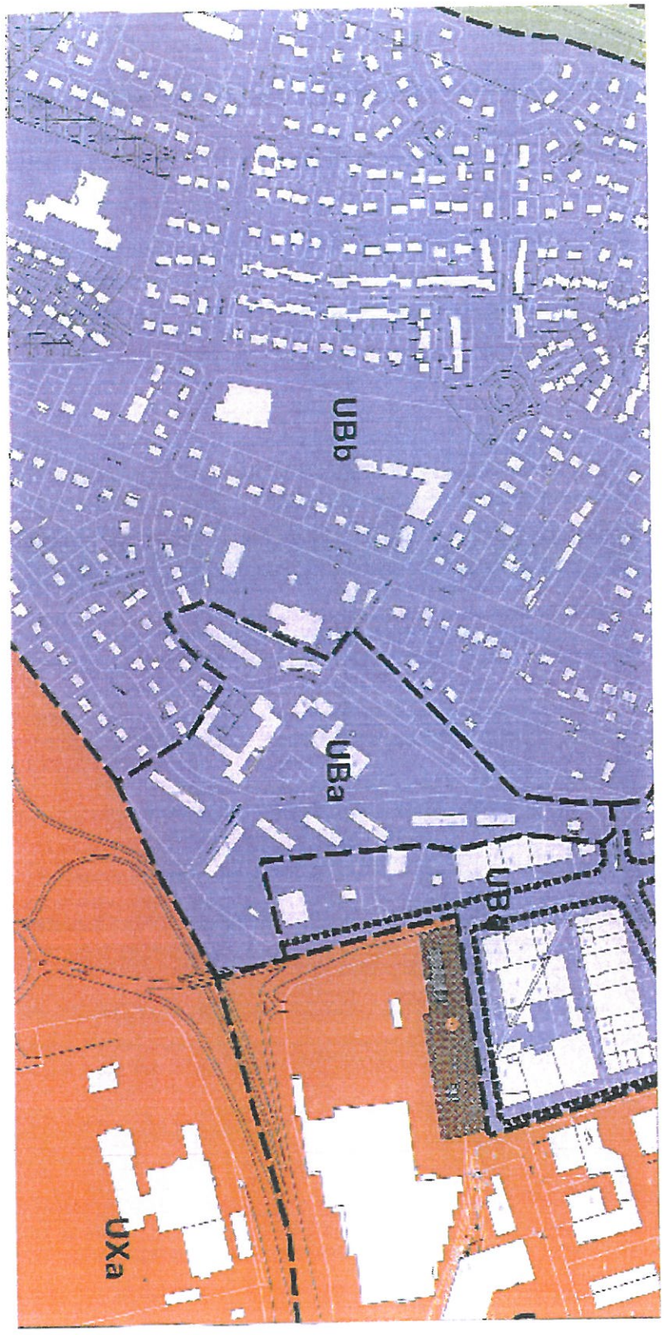

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact – plan de zonage PLU et emplacement réservé – 01/04/2014

III-3.2.5. Les emplacements réservés

Ils sont au nombre de 7 inscrits au bénéfice de la commune et 1 inscrit au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Drouais.

N°	DESTINATION	Collectivité bénéficiaire	Surface en m2	Parcelles concernées
1	Voirie	Commune	4396	BC 1, 2, 3, 4, 5 et 6
2	Voirie	Commune	6021	AV 261
3	Voirie, espace public	commune		AV 137, 138, 139
4	Cheminements piétons/cycles	Commune		AO 200, ZD 8, 39 AT 34 35 37 38 39 40, AZ 142 119 111 108 , AT 64 23 22 12 29 33 31
5	Passerelle pour piétons au dessus voie ferrée	commune	4400	AS 31
6	Elargissement chemin Bois Inards	commune	1442	AM 137 à 139, 156, 158, 147, 144, 166, 165
7	OPA Bois le Roi	Commune	1817	AN 1 12 71 72
8	Espace vert	Dreux Agglomération	540	ZI23

L'ER n° 1 vise à optimiser et à sécuriser les conditions de desserte de la zone commerciale.

L'ER N°2 vise à permettre le désenclavement des terrains situés en cœur d'îlot et le développement du maillage des liaisons interquartiers pour notamment faciliter l'accessibilité aux équipements et services.

L'ER N° 3 vise à permettre la desserte et une ouverture visuelle de l'Atelier à spectacle sur la Route de Chartres et ainsi donner une lisibilité sur ce parcours d'intérêt majeur à cet équipement d'intérêt communautaire.

L'ER n° 4 vise à ouvrir la vallée aux piétons et aux cycles dans le but de valoriser le fond de vallée et la liaison entre les plateaux.

L'ER n° 5 vise à établir une liaison piétons/cycles entre le quartier des Frévents, les zones naturelles des Plants et de la vallée de la Blaise via les chemins ruraux existants.

L'ER n° 6 vise à sécuriser le chemin des Bois Inards.

L'ER n° 7 vise à permettre la desserte des terrains en cœur d'ilot et à poursuivre le maillage piéton/cycle dans les itinéraires de promenade.

L'ER n° 8 vise à permettre la création d'un espace vert dans le prolongement du glacis paysager à réaliser le long de la RD 309-3.

L'institution des emplacements réservés offre un droit de délaissement aux propriétaires des terrains concernés en contrepartie de la servitude qui leur est imposée (article L 230-1 du code de l'urbanisme). Ils peuvent ainsi mettre en demeure la commune d'acquérir leur terrain.